

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 13 juin 2016 à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de l'honorable Yoland Émond, maire.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller siège n°2

Sonia Malouin, conseillère siège n°3

Pierre Langlois, conseiller siège n°4

Gilles Perron, conseiller siège n°5

Éric Desbiens, conseiller siège n°6

Claude Asselin, conseiller au siège n°1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum. Il n'y a aucune assistance du public.

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h01.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**Rés. no
2016-143**

**Rés. no
2016-144**

3.1 Adoption du procès-verbal de la 5e séance ordinaire de l'année 2016

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal lors de la séance préparatoire, tenue le 8 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la 5e séance ordinaire de l'année 2016, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

**Rés. no
2016-145**

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport du directeur.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

**Rés. no
2016-146**

5.1 Rapport mensuel du service des travaux publics

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des travaux publics :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-147**

5.2 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

CONSIDÉRANT que Maxime Boulay dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude

Asselin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-148**

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoît dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service de sécurité incendie :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-149**

5.4 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

CONSIDÉRANT que Manon Finn dépose un rapport écrit au conseil, concernant les activités du service des loisirs et de la culture:

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-150**

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose au conseil son rapport sur le flux de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-151**

5.6 Dépôt du rapport annuel 2015 du service de la sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2015 du service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

**Rés. no
2016-152**

5.7 Dépôt du rapport annuel 2015 – Concernant le schéma de

couverture de risque en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur du service de la sécurité incendie dépose le rapport annuel 2015 concernant le SCRSI;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du rapport.

6. AFFAIRES REPORTÉES

**Rés. no
2016-153**

6.1 Demande d'appui - Campagne en faveur de l'emballage neutre des produits du tabac

CONSIDÉRANT que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

CONSIDÉRANT que l'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureront présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui

réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers Que la municipalité de Chute-aux-Outardes appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, tel que décrit précédemment.

7. AFFAIRES RÈGLEMENTAIRES

Rés. no
2016-154

7.1 Demande de dérogation mineure 2016-001

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué du lot 5 148 401 du cadastre du Québec, et est situé au numéro civique 23 rue Jean à Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure a pour objet :

- i. les dispositions du règlement de zonage qui traitent des galeries fermées en marge avant et
- ii. aurait pour effet d'autoriser l'implantation d'un élévateur fermé en cour avant, alors que le règlement prohibe l'implantation d'une galerie fermée en cour avant.;

CONSIDÉRANT que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la dérogation mineure 2016-001..

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2016-155

8.1 Modification à l'horaire d'ouverture des bureaux municipaux

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'horaire d'ouverture du bureau municipal afin de permettre la tenue de la réunion d'équipe hebdomadaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général compte tenir cette réunion à chaque lundi de 13h à 14h;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers de modifier l'horaire d'ouverture des bureaux municipaux comme suit:

Lundi	8h30 à 12h	14h à 16h30
Mardi	8h30 à 12h	13h à 16h30
Mercredi	8h30 à 12h	13h à 16h30
Jeudi	8h30 à 12h	13h à 16h30
Vendredi	8h30 à 12h	13h à 16h30
Samedi	Fermé	
Dimanche	Fermé	

Rés. no
2016-156

8.2 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Populaire Desjardins de Hauterive

CONSIDÉRANT les critères d'admissibilité du Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Populaire Desjardins de Hauterive;

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une patinoire extérieur et le formulaire d'inscription au Fonds présenter par la directrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser Mme Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture, à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Populaire Desjardins de Hauterive;
- ii. d'autoriser Mme Manon Finn à agir comme responsable du projet auprès des représentants de la

Rés. no
2016-157

8.3 Dossier patinoire extérieure - Financement, élaboration des plans et devis et appels d'offres

CONSIDÉRANT la fiche de projet déposée au dossier;

CONSIDÉRANT les demandes d'aide financière déposées pour le financement du projet, soit au programme de mise en valeur intégrée d'Hydro Québec (PMVI) ainsi qu'au fonds d'aide au développement du milieu de la Caisse Populaire Desjardins de Hauterive (FADM);

CONSIDÉRANT que la municipalité est prête à réaliser les phases du projet menant à la réception des soumissions pour construction;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser un budget maximal de 165 000\$ incluant les taxes nettes pour la réalisation du projet;
- ii. de financer cette dépense d'immobilisation par une affectation maximale de 66 000\$ au fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 10 ans, d'une affectation de 81 123 \$ provenant du PMVI et d'affectations d'au minimum 17 877\$ provenant d'autre source de financement;
- iii. qu'advenant que la somme des autres sources de financement soit supérieure à 17 877\$, l'affectation au fonds de roulement de la municipalité sera réduite d'autant, afin de maintenir le budget total à 165 000\$, incluant les taxes nettes.
- iv. D'autoriser le directeur général de la municipalité à agir comme responsable de l'appel d'offres dans ce dossier.

Rés. no
2016-158

8.4 Escouade verte Manicouagan

CONSIDÉRANT le projet d'entente présenté au conseil municipal;

CONSIDÉRANT les obligations de la municipalité envers la stratégie québécoise d'économie de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il apparaît opportun pour la municipalité de conclure une entente de partenariat avec la Ville de Baie-Comeau et la Régie de Gestion des Matières Résiduelles de Manicouagan pour son intégration au plan de sensibilisation de l'escouade vert;

CONSIDÉRANT que la contribution annuelle demandée est de 1 877 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à la majorité des conseillers :

- i. d'autoriser la signature de l'entente intermunicipale escouade verte Manicouagan, telle que présentées.

**Rés. no
2016-159**

8.5 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil, lors de la séance préparatoire tenue le 8 juin 2016, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 20 mai 2016 et le 7 juin 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 78 chèques présentés pour un montant de 128 040.14 \$.

**Rés. no
2016-160**

8.6 Autorisation de participation au congrès annuel de l'ADMQ

CONSIDÉRANT que Rick Tanguay a manifesté son intérêt à participer au congrès annuel de l'ADMQ, qui se tiendra au centre des congrès de Québec du 15 juin 2016 au 17 juin 2016;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont à la charge de l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser Rick Tanguay participer au congrès annuel de l'ADMQ.

**Rés. no
2016-161**

**8.7 Assainissement des eaux usées - Assistance technique -
Demande d'avenant n°2**

CONSIDÉRANT la demande d'avenant n°2 présentée par Groupe Conseil TDA dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande d'avenant n°2 tel que présentée pour un montant de 3 350 \$ excluant les taxes.

**Rés. no
2016-162**

**8.8 Tenue des séances de travail préparatoires aux séances
ordinaires du conseil**

CONSIDÉRANT que présentement, la séance de travail préparatoires à la séance ordinaire de chaque mois est tenue le jeudi de la semaine précédant la tenue de la séance ordinaire, à compter de 19h;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite disposer de plus de temps entre la remise des documents à l'appui des projets de résolution et la tenue des séances ordinaires;

CONSIDÉRANT qu'à la demande du directeur général, il serait opportun de devancer le jour de la séance de travail préparatoire au mardi de la semaine précédant la tenue de la séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de devancer le jour de la séance de travail préparatoire au mardi de la semaine précédant la tenue de la séance ordinaire;
- ii. que les rapports déposés régulièrement à chaque séance ordinaire soient remis par courriel aux membres du conseil, au plus tard le vendredi précédent la séance de travail préparatoire.

Rés. no

8.9 Projet de réfection de la toiture - bâtiment du 18 rue du

2016-163

Golf

CONSIDÉRANT l'estimation budgétaire produite par Éric Lirette architecte, montrant des couts totaux de 402 560\$;

CONSIDÉRANT que l'estimation inclut des travaux en structure, en mécanique et en électricité qui représentent des couts de 72 918 \$;

CONSIDÉRANT que ces travaux en structure, en mécanique et en électricité représentent environ 30% des travaux nécessaires sur le bâtiment en structure, en mécanique et en électricité;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième phase de travaux pour un total de 171 000 \$ sera nécessaire en structure, en mécanique et en électricité;

CONSIDÉRANT que compte tenu de l'envergure des travaux nécessaires, la direction a demandé une estimation budgétaire sommaire des couts de reconstruction d'un bâtiment neuf;

CONSIDÉRANT que les travaux de reconstruction d'un bâtiment neuf excluant les travaux de démolition sont estimés à 1 000 300 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de maintenir l'orientation du projet en poursuivant vers des travaux de réfection de la toiture sur le bâtiment actuel.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Rés. no
2016-164

9.1 Résolution municipale d'adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du Programme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chute-aux-Outardes est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction de la construction du poste Outardes et de la ligne de raccordement de 735 kv;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Manicouagan s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 927 300 \$ et que les organismes admissibles

de la MRC de Manicouagan se sont entendus pour la partager comme suit :

Baie-Comeau	446 908 \$
Baie-Trinité	55 855 \$
Godbout	52 556 \$
Franquelin	53 512 \$
Pointe-Lebel	85 155 \$
Pointe-aux-Outardes	75 810 \$
Chute-aux-Outardes	81 123 \$
Ragueneau	76 381 \$
	927 300 \$

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Chute-aux-Outardes a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 15 mai 2013, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Chute-aux-Outardes désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Chute-aux-Outardes s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. que la Municipalité de Chute-aux-Outardes adhère au programme de mise en valeur intégrée;
- ii. d'autoriser M. Yoland Émond, maire et M. Rick Tanguay, directeur général à signer une convention à cet effet avec la MRC de Manicouagan et demande à la MRC de Manicouagan de lui verser sa quote-part de la somme allouée, soit un montant de 81 123 \$;
- iii. d'autoriser Mme Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture à déposer au nom de la Municipalité une fiche d'initiative pour le projet la construction d'une patinoire extérieure, et à agir comme personne

responsable pour ce projet.

**Rés. no
2016-165**

9.2 Adoption de budget supplémentaire

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que Louis-Xavier Côté-Benoît, gestionnaire responsable des crédits budgétaires du compte 02 22000 454 , a informé le secrétaire-trésorier qu'il anticipe une variation budgétaire excédent la limite autorisée;

CONSIDÉRANT qu'après vérification, le secrétaire-trésorier informe le conseil que la variation budgétaire ne peut se résorber par virement de crédit budgétaire;

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier propose au conseil d'adopter un budget supplémentaire pour combler les crédits additionnels requis de la façon suivante :

N° compte GL	Description	Débit	Crédit
02 22000 454	Formation Pompiers	6000 \$	
03 41100 000	Excédent de fonctionnement non affecté		6000 \$

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le budget supplémentaire.

**Rés. no
2016-166**

9.3 Demande d'autorisation de bruit nuisible - Bike Show

CONSIDÉRANT que Monsieur Ken Desbiens nous a déposé une demande afin d'obtenir la délivrance d'un certificat d'autorisation pour la tenue d'un spectacle extérieur tardif, comme prévu à l'article 35 du règlement 360-2011 de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, règlement concernant les nuisances;

CONSIDÉRANT que l'activité visée s'intitule "CAO Bike Show" et se déroulera du 2 juillet au 3 juillet 2016 inclusivement;

CONSIDÉRANT que la demande d'autorisation vise à prolonger les heures permises pour la tenue de spectacle extérieur dans une place publique. Ladite activité allant au-delà de 23h comme le prévoit le règlement, soit jusqu' à 2h

du matin le jour suivant.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Claude Asselin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser le Bike Show à prolonger les heures permises pour la tenue d'un spectacle extérieur dans une place publique, soit jusqu'à 2h du matin le 3 juillet 2016.

**Rés. no
2016-167**

9.4 Remplacement de la clôture arrière des terrains locatifs de la rue Lessard

CONSIDÉRANT que la clôture séparant les terrains de maisons mobiles de la rue Lessard du fossé de drainage doit être remplacée;

CONSIDÉRANT l'estimation des couts de construction déposée dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux
- ii. d'autoriser le directeur général à agir à titre de responsable de l'appel d'offres dans ce dossier

**Rés. no
2016-168**

9.5 Demande de terre noire - 2 rue Richard et 36 rue du Bassin

CONSIDÉRANT que les travaux d'engazonnement reliés à ce projet ont fait l'objet d'une acceptation finale de la part de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de rejeter les demandes de fourniture de terre noire formulées par les propriétaires du 2 rue Richard et du 36 rue du Bassin.

**Rés. no
2016-169**

9.6 Offre d'achat - lot 5 148 487 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une offre d'achat de la part de M. Bobby Miville pour l'achat d'une partie du lot 5 148 487 du cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de reporter le point à une prochaine séance du conseil.

**Rés. no
2016-170**

9.7 Demande d'ajout d'un dispositif de ralentissement de la circulation

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande d'ajout d'un dispositif de ralentissement de la circulation de la part des citoyens d'une partie de la rue Lessard;

CONSIDÉRANT que la demande remplit les exigences de la politique de gestion des requêtes de circulation et de signalisation;

CONSIDÉRANT le plan de localisation et d'installation produit par l'inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT que le comité de gestion des requêtes concernant la circulation et la signalisation est favorable à la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser l'ajout d'un dispositif de ralentissement de la circulation dans la rue Lessard comme demandé et tel qu'apparaissant au plan de localisation et d'installation produit par l'inspecteur municipal

**Rés. no
2016-171**

9.8 Relocalisation de l'espace de travail de la trésorière adjointe

CONSIDÉRANT la décision prise par le directeur général, suite à la réintégration des bureaux de la municipalité, de relocaliser le bureau de la trésorière adjointe dans l'espace

anciennement occupée par la salle de réunion;

CONSIDÉRANT le document déposé par le directeur général montrant la balance des arguments en faveur et des arguments en défaveur d'une telle relocalisation;

CONSIDÉRANT qu'un projet de résolution a été rejeté lors de la séance ordinaire de mai, mais que suite à la séance, certains membres du conseil ont révisé leur position et désirent que le projet de résolution soit de nouveau présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Desbiens, appuyé de M. Claude Asselin :

- i. d'entériner la décision du directeur général de relocaliser le bureau de la trésorière adjointe;

Rés. no
2016-172

9.9 **Projet de resurfaçage de rues**

CONSIDÉRANT le rapport déposé par l'inspecteur municipal et ses recommandations sur les tronçons de rue à prioriser pour les travaux de resurfaçage;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers

- i. d'autoriser la réalisation des phases menant à l'obtention de soumission pour les travaux de resurfaçage des tronçons de rue suivants:

N° 1	Rue Jean, entre les rues de l'Église et du Festival. (170 m)
N° 2	Rue St-Gelais, à partir de la rue Gauthier jusqu'à l'intersection de la rue Lessard, et refaire l'intersection. (150 m)
N° 3	Rue Tremblay. (120 m)
N° 4	Rue Lessard, entre les rues Labbé et St-Gelais. (130 m)
N° 5	Rue Gagnon, entre les rues Jean et Tremblay et entre les rues Maltais et Leclerc. (330 m)
N° 6	Rue St-Laurent. (115 m)
N° 7	Rue Labbé, entre les rues Beaudin et Lessard. (70 m)
N° 8	Rue du Jardin. (100 m)

- ii. d'autoriser le directeur général à agir à titre de responsable de l'appel d'offres pour ce projet.

Rés. no
2016-173

9.10 Adhésion à la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat

CONSIDÉRANT que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'Hôtel de Ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015 négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts;

CONSIDÉRANT que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces

initiatives;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leur action;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la Conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que la municipalité de Chute-aux-Outardes endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;
- ii. Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**Rés. no
2016-174**

9.11 Adhésion au service d'avis à la communauté e-CNS/SAC

CONSIDÉRANT que des informations complémentaires sont nécessaires à la prise de décision;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. de reporter le point à une prochaine séance du conseil municipal

Rés. no
2016-175

9.12 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture de services professionnels en ingénierie visant la présélection de la technologie de traitement de l'eau potable

SUR LA proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser le directeur général à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la fourniture de services professionnels en ingénierie visant la présélection de la technologie de traitement de l'eau potable, et à agir comme responsable de l'appel d'offres;
- ii. de procéder par voie d'invitation auprès des firmes de génie-conseil suivantes :
 - Groupe conseil TDA;
 - Stantec (anciennement Dessau)
 - Norda Stelo (anciennement Roche)
 - WSP

Rés. no
2016-176

9.13 Acquisition de batteries pour voiturette de golf

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Auto-Cam Baie-Comeau pour des batteries de remplacement pour les voiturettes de golf;

CONSIDÉRANT que le gérant du club de golf a besoin d'un total de 54 batteries, soit 6 par voiturettes pour un total de 9 voiturettes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. d'autoriser l'acquisition de 54 batteries pour les voiturettes du club de golf pour un budget total n'excédant pas 9 500\$ incluant les taxes nettes;
- ii. de financer cette dépense d'investissement par affectation au fonds de roulement de la municipalité pour un terme de 5 ans

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Calendrier des vacances d'été 2016

Le directeur général dépose le calendrier des vacances d'été 2016 au conseil.

**Rés. no
2016-177**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Claude Asselin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la période de questions.

**Rés. no
2016-178**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h45.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.

